

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1081

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 4Rétablir le 3° *bis* de l'alinéa 41 dans la rédaction suivante :

« 3° *bis* D'identifier les besoins pluriannuels de financement pour réaliser les actions prévues au même I ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'ajout, par le Sénat, au titre des missions du comité national France Travail, de l'identification des besoins pluriannuels de financement pour réaliser les actions du réseau.

Cet ajout a en effet été supprimé par un amendement du rapporteur en Commission.

Or il nous semble nécessaire que les moyens nécessaires - notamment à la mise en oeuvre de la conditionnalisation du RSA à 15 heures d'activité - soient bien identifiés au sein du réseau France Travail.